

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE
 ANGLETERRE, HOLLANDE
 ETATS-UNIS

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Le Campo-Santo, théâtre de controverse

La sécularisation des cimetières aura l'avantage inappréciable d'en faire des forums modernes de controverse à l'usage des protestants dissimulés, en attendant que le tour vienne d'envahir les églises mêmes. Dans les paroisses entièrement catholiques, il suffira de un ou deux de ces dispersés, pour que des prédicants de la race de celui des Moulins-Château-d'Ex s'accordent le malin plaisir de venir piétiner sur les tombes en vomissant leurs injures contre une confession qu'ils n'ont pas apprise à l'école à respecter.

Le noble sang de Luther se trouve de temps à autre dans la veine-porte d'un calviniste et alors, du mélange des humeurs, il en résulte, pour les délices du genre humain et l'agrément particulier des catholiques, une espèce qui, revêtue d'un caractère vénéré, s'attaque d'instinct aux saints, à saint Joseph surtout, à la sainte Vierge dont il fait sa proie favorite. On dit, il est vrai, ces à tout jamais infiniment respectables saints quelque peu intolérants dans le Campo-Santo dont ils ont la garde. Mais les protestants dissimulés n'y tiennent tant après leur mort que pour les insulter selon toutes les règles de leur théologie. Qu'est-ce que l'intolérance comparée à l'indécence, à l'impudence religieuse?

Nous doutons fort que la furibonde controverse de ce Monsieur le pasteur, en plein champ du repos à La Tour de Trême, lui ait valu une seule conversion à son aimable foi. A quoi bon tout ce bruit de foire théologique? Stérile, bien stérile mission, Monsieur l'apôtre, quand on est si malade et qu'on ne sait pas l'ABC de son métier. Protestants et catholiques, en lisant la première épître de cet évangéliste ac-

riâtre publiée dans la Gazette de Lausanne, mais refusée par ceux auxquels elle était adressée, ont pu être édifiés sur les aménités sorties de cette bouche de vérité; vraiment, il n'y a qu'une excuse à faire aux habitants de La Tour de Trême, à savoir que nous autres protestants nous sommes autant divisés, sur le chapitre du savoir vivre, du respect et de la simple charité évangélique, qu'en matière de dogmes et de doctrines. C'est notre péché originel.

Toujours est-il que l'héroïsme fanfaron déployé en plein pays catholique, lorsqu'il ne risquait rien pour ses os, nous voudrions pouvoir l'admirer dans les pagodes des Hindous, dans les mosquées musulmanes, où il trouverait suffisamment d'idoles à briser, de superstitions à étouffer, il est vrai au risque de sa peau.

Quand on brûle d'un tel feu sacré aux Moulins-Château-d'Ex, noblesse oblige de courir bien loin comme saint Paul au-devant des tempêtes, des périls, de la mort, quand ce ne serait que pour conquérir une seule âme papiste à sa Bible. Il n'est pas digne d'Apollos de cueillir si confortablement ses lauriers dans les vertes prairies de la Gruyère sans rien trouver à mettre dans son herbier.

Pour bien comprendre le rôle qu'a voulu jouer l'ardent balayeur du temple, les catholiques de La Tour de Trême ont dû se dire que ce n'est pas pour le mort, ni pour la famille du défunt, ni même pour le divin Sauveur qu'on a donné le scandale aux Juifs, aux Grecs et à toute l'Eglise, mais bien pour soi et sa vaine gloire. Monsieur le dit pasteur n'est pas de la race des Lacordaire qui priaient d'être sauvés de la tentation de la gloire. Que n'avait-il pas au moins son écharde dans la chair pour lui épargner les médisances de la langue et lui inspirer la dose nécessaire d'humilité, de charité

qu'il n'a pas su trouver dans le saint Paul de sa Bible.

Nous ne savons trop de quelle Bible se nourrit cette fleur d'évangéliste; mais les catholiques qui connaissent leur Bible depuis les temps de saint Jérôme ont quelque droit de l'inviter à étudier d'un peu près le vrai saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens, le chapitre III tout entier, intitulé dans ma vieille Bible calviniste: *Comment on doit bâtir sur Christ et non pas sur les ministres divisés entre eux.* Ils peuvent lui rappeler que là, d'un bout à l'autre de ce chapitre, Paul, entre autres choses directement adressées aux ministres de Dieu, parlant des prédicateurs légers, présomptueux, qui, dans l'exercice de leur ministère, se laissent séduire par l'amour des louanges, s'abandonnent à des pensées de vanité et à des sentiments de complaisance, dit qu'ils pourront être sauvés, mais après avoir été préalablement éprouvés par les flammes.

Tant pis pour l'Apollos de Château-d'Ex si ses exploits à La Tour de Trême lui valent plus tard le purgatoire qu'il n'aura certes pas volé. Si mon interprétation ne lui convient pas, je la lui donne cependant comme la mienne, de mon droit de protestant.

Charles PERRET.

CORRESPONDANCES

Berne, 9 avril.

Je vous ai entretenu à plusieurs reprises de la manière dont le bulletin officiel des tractanda du Conseil fédéral est publié par la Chancellerie, et ce n'est que dans les derniers jours que je me suis plaint de l'irrégularité avec laquelle ce bulletin est transmis aux différents reporters des journaux.

Un correspondant de la Zurcher Post s'est aussi occupé dernièrement de cette question et il est arrivé à formuler les mêmes plaintes que moi, surtout en ce qui concerne la teneur de cette amône diplomatique ou administrative, qu'on daigne faire aux journalistes.

Dans son article, le correspondant de la Zurcher Post, a, comme de juste, reconnu l'empressement de M. le docteur Gysi, vice-chancelier de la Confédération, à faire tout son possible pour que les reporters soient mis au courant des arrêtés de l'autorité exécutive. Mais comme le dit la Zurcher Post, M. le docteur Gysi est soumis à la censure de M. le conseiller fédéral Welti, qui a soin que presque toujours les bagatelles les plus insignifiantes, telles qu'une ordonnance sur une seconde paire de pantalons pour une partie des troupes, ou l'introduction d'une nouvelle garniture en cuir pour les inexpressibles de nos dragons, soient consciencieusement et à temps portées à la connaissance de la presse suisse et étrangère, tandis que des arrêtés d'une réelle importance ou d'un grand intérêt restent soigneusement cachés dans les protocoles.

Le témoignage rendu par la Zurcher Post à l'empressement de l'honorable M. Gysi et ses réflexions sur la censure dont la presse est l'objet sont conformes à la vérité, et le Vaterland de Lucerne, aussi bien que la Liberté ont depuis longtemps eu l'occasion d'en citer des exemples très intéressants.

Mais je crois devoir signaler encore un inconvénient qui ne devrait pas exister: ce ne sont pas seulement nos bureaucrates les mieux placés et les mieux payés qui fournissent des correspondances à des journaux suisses, mais de simples huissiers profitent de ce qu'ils sont à la source des nouvelles officielles, autrement dit dans la chambre des huissiers, où les bulletins sont étalés, pour copier les premiers les nouvelles qui sont alors transmises à différents journaux, parmi lesquels on m'a cité la Nouvelle Gazette de Zurich.

A côté de ces irrégularités, Messieurs les huissiers se font encore les commissionnaires de certains reporters, qu'ils ont soin de

la différence qu'apportent nécessairement les caractères et l'éducation.

ARTHUR GUILLEMIN

VOLONTAIRE PONTIFICAL
 BLESSE A CASTELFIDARDO, TUÉ A MONTE-LIBRETTI
 POUR LA CAUSE DU CHRIST

M. Arthur Guillemain, lieutenant de la cinquième compagnie du bataillon des zouaves pontificaux, commandait au combat de Monte-Libretti, où quatre-vingts hommes en attaquèrent douze cents et ne furent point vaincus. Il y trouva une mort glorieuse. Sept années auparavant il avait été emporté prisonnier et mourant au champ de bataille de Castelfidardo. Pour le louer, ceux qui l'ont connu, n'ont eu qu'à le peindre tel qu'il s'était toujours montré à tous les regards, doux, humble, vaillant et pieux, digne de son drapeau sacré, aspirant à ressaisir la palme qui avait une première fois, par la volonté de Dieu, glissé de ses mains. Je n'ai rien de nouveau à dire, et cependant je me permettrais d'ajouter mon hommage. Ce n'est pas pour sa gloire, la pourpre de son sang généreux surpasse toute parure; c'est pour ma consolation. J'ai quelque droit de m'arrêter devant sa tombe illustre et d'y verser mon cœur avant qu'elle soit tout à fait fermée. Il était mon ami, je pourrais presque dire mon enfant, car la distance même que l'âge mettait entre nous donnait ce caractère particu-

lier et plus tendre à notre affection. Je l'avais embrassé au départ. J'ai vu un enfant timide, étonné de la vigueur de sa résolution, embarrassé, et pour ainsi dire honteux d'offrir sa vie. Pénétré de respect pour ce courage si pur enveloppé de tant de candeur, je l'ai prié de rester en relation avec moi, et, depuis ce moment, nos cœurs ne se sont pas quittés. Je lisais dans son âme, il me l'ouvrait entièrement. Hélas! plus d'une fois, j'ai osé l'exhorter au sacrifice. Ce héros croyait toujours que son courage avait besoin d'appui; sa modestie demandait des conseils, lorsque toute sa vie était une admirable leçon; il allait au devoir avec la même énergie que d'autres trouvent à le conseiller, et il admirait ce conseil facile, sans s'estimer aucunement de l'avoir suivi. C'est ce trait de sa vertu que je veux surtout marquer avant de lui dire adieu.

Quelqu'un dernièrement faisait observer que le moindre volontaire de l'armée pontificale est supérieur aux serviteurs de la même cause qui se contentent d'écrire. Grâce à Dieu, pour ce qui me regarde, je n'attendais pas d'en être averti. Mon cher Guillemain tout seul, s'il l'avait fallu, m'aurait rendu ce service. Dès le premier jour, il fut devant mes yeux une frappante image de ce parfait dévouement qui est déjà une récompense plutôt qu'une grâce et une vertu. Il était dévoué absolument, avec la volonté affirmée de ne rien garder de lui-même pour lui-même, de se donner tout entier. Quoique ça pu étudier ce radieux phénomène de l'amour ne risque point de lui égarer les froids mouvements de la raison. Même aidée du secours d'en haut qui éclaire et soutient ses efforts, la raison ne sait qu'obéir et marcher avec len-

teur; l'amour devine, se dévoue, s'élançait et triomphe. Nous qui baisons les pieds des des prêtres missionnaires et qui recevons l'étreinte des soldats martyrs, nous savons donc très bien ce qu'ils sont et ce que nous sommes, et la qualité différente des vocations et des âmes, et le rang que tiennent nos œuvres avec nous. Toutefois ces prêtres et ces soldats sont nos frères consanguins, et ceux prétendraient rabattre en nous l'orgueil de la famille n'y parviendront pas.

Je dirai un mot de la vocation militaire de Guillemain. C'est l'histoire de presque toutes les autres vocations pour l'armée pontificale. Ses études terminées, n'ayant aucun goût pour les armes, il ne songeait qu'à se racheter du service et à faire choix d'une profession qui lui permit de gagner son pain et d'assister un jour ses parents. Il était intelligent, courageux, sans ambition; sa vie s'arrangeait toute seule pour le travail et pour la paix. Il entendit la voix du Vicaire de Jésus-Christ qui demandait secours. Pauvre, n'ayant rien à donner que lui-même, il résolut de partir. Ce ne fut point sans réflexion et sans angoisses. Ses parents pourraient avoir besoin de lui; il redoutait surtout les alarmes de leur tendresse, plus vives que celles de leurs intérêts, dont il savait que ces cœurs généreux feraient peu de compte. Il partit néanmoins, et ni un mot ni un soupir n'essayèrent de le détourner. La vraie race de la Croix est vivante; nos jours flétris de tant d'amoiindrissements ont du moins cela de bon qu'ils l'ont montrée aux autres et à elle-même. On l'a reconnue et elle s'est reconnue; elle donne des rejets à couper!

(A suivre.)

98 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Le 13 octobre

MONTE-LIBRETTI. — ARTHUR GUILLEMIN. — LE SOUS-LIEUTENANT DE QUELEN.

Je crois devoir ici, à la mémoire de mon cher et regretté Guillemain, donner place à l'article publié par Louis Veuillot au lendemain de sa mort. Cet éloge appartient à l'armée pontificale et ce n'est pas sans raison qu'on le fit imprimer, en petite brochure, pour le distribuer à nos soldats. En faisant l'éloge de Guillemain, on peut affirmer ici que M. Veuillot a fait celui de tous ceux qui sont morts pour la défense du Saint-Siège: les sentiments étaient les mêmes, le dévouement entier chez tous, il n'y avait entre eux que

prévenir lorsque un bulletin ou un recours important est publié en dehors des jours ordinaires de ces communications, comme ce fut le cas dernièrement pour l'arrêté fédéral dans l'affaire de La Tour-de-Trême.

Il y aurait un moyen de couper court à ces abus; ce serait d'affecter un local spécial à la presse; tous les bulletins destinés à être communiqués au public y seraient déposés, et les reporters y viendraient travailler, sans être dérangés continuellement par les allées et venues et les conversations spirituelles de Messieurs les huissiers et des bureaucrates curieux, qui se donnent rendez-vous dans la chambre des huissiers.

Je traduis le vœu de plus d'un journaliste qui se plaint de l'état actuel des choses, mais qui n'ose pas en parler dans les journaux, parce que dans leur rédaction il y a peut-être quelque major ou colonel fédéral qui ne laisserait pas critiquer la manière de faire d'autorités qui ont le pouvoir de décréter les avancements militaires. Vous voyez que, même dans une administration républicaine, les petites causes produisent souvent de grands effets et *vice-versa*.

Berne, 9 avril.

La loi française du 16 mars 1880 concernant l'amnistie des déserteurs et insoumis de l'armée française de terre et de mer est communiquée aux gouvernements cantonaux avec invitation d'y rendre attentifs tous les Français séjournant sur leur territoire, qui sont dans le cas de pouvoir profiter de cette amnistie.

Les rapports de gestion des départements de justice et de police et des finances sont examinés et approuvés. Le rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1879 est donc terminé et la Commission du conseil National, composée de MM. Rochonnet, Arnold, de Chastonay, Gaudy, Graf, Durrer, Karrer, Knüsel, Petitpierre, Ryniker et Stössel, se réunira le 26 courant à Berne, pour procéder à l'examen du rapport de gestion. (Les journaux annoncent que M. Graf est gravement malade à Liestal, Bâle-Campagne, ensuite d'une attaque d'apoplexie.)

Il est accordé au Département militaire un crédit extraordinaire de 3.000 fr. pour faire de nouveaux essais de tir avec l'arme à répétition. Le but de ces essais est de fixer la ligne de mire pour la portée ordinaire et extraordinaire, et pour constater si, en changeant la munition, on ne pourrait pas obtenir certaines améliorations réclamées sans avoir à changer l'arme elle-même.

Berne, le 9 avril.

Avant de vous entretenir des tractanda exceptionnellement intéressants du Conseil fédéral je crois devoir vous observer qu'il y avait aujourd'hui au Palais fédéral, et notamment dans les cercles des journalistes radicaux, des pleurs et des grincements de dents, parce que le tribunal des assises de Stabio avait fait expulser du banc de la presse le fameux pasteur Scartazzini, reporter de la *Nouvelle Gazette de Zurich*. Ce reporter, qui s'est signalé par la manière partielle et mensongère dont il rend compte dans son journal des débats de cette cause célèbre, aurait dit, il y a quelques jours, au correspondant du *Dovere* (organe radical tessinois), qu'il préférerait avoir affaire à Moretti (condamné à quelques mois de prison et assis sur la selette avec l'habit des détenus) plutôt qu'à ses juges. Le correspondant du *Dovere* n'a eu rien de plus pressé que de communiquer cette phrase insolente à son journal, qui s'est hâté de la reproduire; sur quoi MM. Castelli, procureur général, et Zennini, suppléant, ont demandé à M. Scartazzini une déclaration par écrit que M. Scartazzini a refusée. Là-dessus, M. Delsiro, président de la Chambre criminelle, a défendu au reporter du journal zuricois de siéger au banc de la presse pendant les séances des assises. M. Scartazzini et les autres reporters de la presse radicale se sont adressés aussitôt au Conseil fédéral qui s'est occupé aujourd'hui de cette affaire, et je m'empresse de vous communiquer la teneur du bulletin officiel, publié à 5 heures et demie du soir:

Le Conseil fédéral a répondu à M. Scartazzini, reporter de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, et aux autres représentants de la presse dans le procès de Stabio, ensuite de leur protestation contre la disposition du président de la Chambre criminelle, qui interdisait à M. Scartazzini l'entrée dans la salle des assises, ce qui suit:

« Si la plainte est portée contre la compétence de M. Delsiro, de prononcer une pareille disposition, la plainte doit être adressée à la Cour suprême du canton du Tessin.

« Si, par contre, cette plainte est formu-

lée parce que la disposition de M. Delsiro porte atteinte à la liberté de la presse, garantie par l'art. 55 de la Constitution fédérale, elle doit être adressée au Tribunal fédéral, suivant l'art. 59 de la loi fédérale du 27 juin 1874 sur l'organisation de la procédure pénale.

« Dans l'un et l'autre de ces deux cas, le Conseil fédéral n'est pas compétent pour trancher la question. »

Il est naturel que la presse radicale ne soit pas satisfaite de cette décision du Conseil fédéral, quoiqu'elle soit parfaitement régulière. Reste à savoir s'il n'aurait pas mieux valu éviter cet incident éclatant et de laisser fonctionner le chroniqueur mensonger jusqu'à la fin du procès, sauf à lui demander compte ensuite de ses imputations et de ses impostures; car jusqu'à présent le fameux pasteur a rendu plutôt service à la bonne cause par ses récits mensongers qui révèlent si clairement la tactique du parti radical.

CONFÉDÉRATION

On écrit de Berne à la *Gazette de Thurgovie* qu'il y a eu vers la fin de l'année dernière des pourparlers préalables entre le Conseil fédéral d'un côté et de l'autre l'entreprise Favre et l'administration du Gothard, en vue d'une mise éventuelle en exploitation du tunnel du Gothard avant l'achèvement des lignes d'accès, c'est-à-dire environ vers le 1^{er} octobre de cette année. Actuellement il se fait encore une enquête technique sur la question de savoir si cette exploitation préalable du grand tunnel pourrait être opérée en toute sécurité.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le *Thunerblatt* raconte la récente histoire de chercheur de trésor que voici:

A une lieue environ du village de Frutigen demeure un père de famille qui, par des spéculations aventureuses et des constructions, s'était mis dans la gêne et ne souhaitait rien plus que de mettre la main sur quelque bonne somme d'argent qui le tirât d'affaire, mais cette aventure-là n'est pas commune. Une adroite Simmenthalaise qui a eu vent de ses bonnes dispositions d'esprit, en a fait fonds pour exploiter sa crédulité; elle lui a expliqué qu'il devait y avoir dans sa propriété, enterré quelque part, un trésor de 50 millions de francs qui y avait été caché en leur temps par les Romains, et était depuis lors gardé par des esprits; notre homme y crut volontiers, ayant entendu dire que jadis des soldats romains gardaient la seule route militaire allant de ces contrées en Italie et qui devait passer par les vallées de Kander et de Gaster, le col de Lœtschen et le Septimer. La femme dont il s'agit, qui a la réputation de faire des cures merveilleuses par sa seule piété, l'assura que ses prières agiraient efficacement pour engager les esprits à lui laisser le trésor, mais que pendant ce temps de rude hiver il fallait que ses forces fussent soutenues par une bonne nourriture, et elle tira de lui 30 fr. à cet effet.

Le brave homme travailla de la pioche et le creusa pendant 19 jours; avec quel ardeur, et s'il transpira, on peut en juger; mais le trésor n'apparaissait pas; il alla donc voir sa diseuse de bonne aventure, qui lui dit que les esprits inquiétés avaient sans doute transporté le trésor ailleurs et l'engagea à prier de toute sa force avec sa femme pour qu'ils le remissent en place. L'homme donna encore 30 fr. pour cette belle perspective, regagna son logis où il pria avec autant de véhémence qu'il avait pioché, mais sans plus de succès; la femme trouva qu'il devait y avoir là quelque obstacle fort singulier et elle lui proposa d'aller demander des prières aux capucins d'Olten; mais il faudrait leur faire un petit présent, et le voyage n'était pas sans coûter quelque argent aussi; l'homme dénoua de nouveau les cordons de sa bourse, si bien qu'il en est déjà pour 120 fr., et maintenant sa conseillère dévouée l'engage à aller lui-même en Allemagne visiter un couvent de capucins qui, à l'en croire, est d'une force fabuleuse sur la conjuration des esprits. Le pire de l'affaire, c'est que le pauvre berneux ayant dans ses feuilles rencontré par hasard du schiste micacé, y voit des traces d'argent et ne veut plus démordre de l'idée de son trésor. — Le *Tagblatt* se demande pourquoi la police ne met pas la main sur la femme.

— On annonce la mort de M. Werthmüller, contrôleur en chef de la fabrique d'armes fédérale.

— Une sixième victime est morte des suites de brûlures graves reçues à l'incendie d'Anet.

Les pertes sont évaluées à 36,400 fr.; on ne connaît pas encore la cause de l'incendie, mais il est attribué à la négligence.

Soleure. — Un Alsacien, conducteur de machines de la Suisse-Occidentale, attaché au dépôt de Neuchâtel, a été trouvé mort dans le train arrivant à Olten. Il avait été dans son pays natal croyant s'y remettre d'une affection de poitrine; se sentant plus mal, il voulut revenir auprès des siens. La mort l'a surpris près du tunnel du Hauenstein.

Bâle-Campagne. — L'état de santé de M. le conseiller national Graf inspire de sérieuses inquiétudes. Appelé à Lausanne par ses fonctions de suppléant du Tribunal fédéral, M. Graf y est tombé malade et a dû rentrer immédiatement à Liestal.

Argovie. — Le conseil d'Etat a décerné au chef de l'atelier d'armuriers dans l'arsenal cantonal, M. Rod. Blattner, de Kuttigen, en témoignage de reconnaissance pour 50 années de bons services rendus à l'Etat dans cette modeste position, la petite médaille d'argent du mérite du canton d'Argovie avec une gratification.

— La semaine dernière, il circulait à Menzikon des pièces fausses de 2 francs du millésime de 1879. — Trois personnes ont été arrêtées.

Tessin. — Le correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, M. Scartazzini, avait lancé dans le *Dovere* de graves injures contre la Cour et les jurés. Jeudi après-midi il a été sommé de déclarer s'il maintenait ou non ses assertions et comme il gardait le silence, le président de la Cour a donné l'ordre de l'expulser des places réservées aux journalistes.

M. Scartazzini pourra, s'il le veut, assister aux débats dans la partie de la salle réservée au public.

Tous les représentants de la presse radicale ont suivi M. Scartazzini et s'abstiennent d'assister aux séances. On s'attend à ce sujet à une démarche collective des avocats radicaux.

Le président de la Cour a reçu un télégramme contenant une protestation émanant d'une réunion radicale de Bellinzona contre la violation de la liberté de la presse, de la publicité des séances et des droits de la défense.

L'interrogatoire des témoins de la défense de Mola continue.

Jusqu'ici 220 témoins ont été entendus.

Vaud. — Dans une de ses dernières sessions, le grand conseil a renvoyé au conseil d'Etat, avec recommandation, une pétition d'Yverdon demandant la révision — dans le sens d'une réduction — du tarif des honoraires des avocats.

Neuchâtel. — A Neuchâtel, dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs se sont introduits dans l'hôtel Bellevue par la fenêtre de la cuisine située dans le sous-sol du bâtiment. On a coupé, au moyen d'un sécateur, le treillis en fil de fer qui protège la fenêtre à l'extérieur, puis on a cassé un carreau, et on a fait jouer l'espagnole. Les voleurs se sont emparés d'une certaine quantité de services en ruolz; ils ont pris aussi 160 fr. qui se trouvaient dans un tiroir, une montre, un revolver, une bible allemande et une camisole en flanelle; ils ont trouvé du lait qu'ils ont fait cuire et dont ils se sont régalés séance tenante; quatre œufs durs ont aussi disparu. Les voleurs ont laissé sur une table un grand couperet, ainsi que le sécateur qui a servi à couper le treillis. La justice informe.

Genève. — La Faculté de droit de l'Université a conféré lundi dernier le grade de licencié en droit à M. Théophile Dufresne, de Genève.

CANTON DE FRIBOURG

Nous lisons dans le *Chroniqueur*: « Le 6 avril, Mgr l'évêque de Lausanne a réuni à l'évêché, en synode ordinaire, MM. les doyens du diocèse et les membres de la cour épiscopale.

« Le but de cette réunion qui a lieu chaque année après les Pâques, est de faire la distribution des saintes huiles et du saint-dhrème, lesquels doivent être renouvelés chaque année et sont bénis solennellement par l'évêque le jeudi-saint; puis de traiter de différents points de doctrine et de disci-

pline, comme aussi de tout ce qui peut contribuer, selon les circonstances, à une sage direction des pasteurs, au salut des âmes et à la gloire de Dieu.

« Au jour indiqué, les ecclésiastiques convoqués se rendent à l'évêché, à 8 heures du matin, et accompagnent l'évêque à l'église des Ursulines, où ils chantent le *Veni Creator* et où Monseigneur célèbre le saint sacrifice pour implorer la bénédiction du Ciel sur les pasteurs et les fidèles confiés à leurs soins. Ensuite, MM. les doyens reçoivent le vase des saintes huiles, retournent à l'évêché et prennent place dans la chapelle, où Monseigneur ouvre la séance, laquelle est employée à traiter différentes questions pratiques, relatives à l'exercice du saint ministère, aux visites pastorales et à l'instruction de la jeunesse, sur laquelle l'Eglise doit, en vertu de sa mission divine, exercer une influence efficace, afin qu'elle soit vraiment chrétienne et fasse le bonheur des individus comme de la société.

« Dans ces assemblées, tout se passe avec dignité; il y règne la plus grande liberté de parler, de proposer et de discuter, mais toujours aussi avec le respect dû au premier pasteur qui préside, parce que c'est à lui, comme à un successeur des apôtres, qu'il appartient de prononcer, comme juge, sur les questions agitées.

« A la fin de la séance, Messieurs les doyens reçoivent le sujet des thèses qui doivent être traitées par écrit en forme de mémoires et discutées dans les conférences décanales, pour être plus tard soumises à l'approbation épiscopale. Ces thèses roulent, en général, sur la théologie dogmatique, la morale, le droit canonique, la liturgie et d'autres branches des sciences ecclésiastiques.

« Ainsi le synode des doyens, par une salutaire influence, transmise du chef à tous les membres du clergé, contribue à resserrer les liens de l'unité, à conserver l'uniformité, à ranimer le zèle, à maintenir et à exciter l'amour de l'étude et de la science, à rendre le saint ministère plus fécond en fruits de salut, et en rattachant de plus en plus les pasteurs inférieurs au premier pasteur du diocèse, et par celui-ci, au pasteur suprême de l'Eglise universelle, le synode les affermit tous dans une union de foi et de charité; or, c'est à cette union, marque caractéristique des vrais disciples du Fils de Dieu, qu'est due cette force qui les rend invincibles, pour combattre les erreurs et les séductions de quelque côté qu'elles viennent et pour en préserver les fidèles confiés à leurs soins.

Nous ajoutons que Sa Grandeur Monseigneur Cosandey a recommandé aux vénérés doyens l'Œuvre de Saint-François de Sales et autres Œuvres semblables.

Le rapport du département fédéral du commerce et de l'agriculture décerne à nos deux gardes du district franc le plus bel éloge:

« Fribourg, dit-il, possède pour la surveillance de son district franc deux gardes-chasse très-assidus et très-consciencieux. »

MM. Mooser, à la Villette, et Currat, à Grandvillard, sont en effet d'excellents employés qui méritent ce témoignage de satisfaction.

(Chroniqueur.)

Le Vénérable Chapitre de Saint-Nicolas vient de désigner M. le Rd chanoine Bornet comme recteur de Saint-Jean, en remplacement de M. le Rd chanoine Paul Perriard, nommé curé de ville.

La commune de Chandon est placée sous administration spéciale, et MM. Pauchard, Pache, Ant., à Chandon, et Moltz, J., régent à Ponthaux, sont nommés administrateurs, le premier comme syndic.

Le *Vaterland* et la *Gazette de Lausanne* annoncent une transformation du *Chroniqueur* et indiquent même les noms qui composeraient le nouveau Comité de ce journal.

Nous savons de source certaine que les renseignements publiés par les deux journaux ci-dessus sont inexacts, incomplets, et en tout cas fort prématurés.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 8 avril.

Plusieurs conseils généraux ont énergiquement protesté contre les décrets du 29

BIBLIOGRAPHIE.

Les récréations du Presbytère. Revue illustrée de la décoration religieuse et des passe-temps domestiques. Une livraison in-8° le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Six planches de gravures par an. Prix de l'abonnement: 5 fr. par an.

Voici un extrait du programme de cette publication:

« Employer à des occupations agréables et utiles à la gloire de Dieu et au bien du prêtre les heures de loisir et de récréation. Presque toujours elles sont perdues et parfois ennuyeuses. Leur donner le moyen de devenir attrayantes, fructueuses, c'est un vrai service à rendre à nos confrères.

La rédaction de cette Revue s'inspirera toujours de ces pensées de l'Esprit-Saint: *Dilexi decorem domus tue et locum habitations gloria tua* (Psal. xxi, 8). *Non oderis laboriosa opera et rusticationem creatam ab Altissimo* (Eccles. vii, 10). Les articles qu'elle publiera n'en seront que le commentaire vif, attrayant et pratique.

Le programme est vaste et en quelque sorte illimité, mais nous rechercherons de préférence les sujets qui réuniront au plus haut degré l'utile avec l'agréable.

Les principaux objets de nos études seront:

- 1° *Ornementation* des églises, des autels, décors pour les cérémonies, les solennités ordinaires et extraordinaires;
- Traité pratique d'architecture;
- 2° *Travaux sur bois*, les métaux, le carton, le papier, etc.;
- 3° *Travaux du jardin* (arboriculture, horticulture, floriculture);
- 4° *Basse-cour*, volière, abeilles;
- 5° *Variété*: musique ameublement, médecine utile, recettes utiles (au moins une par numéro).

La rédaction de cette Revue se compose de personnes connaissant à fond ces matières; parmi elles nous citerons:

- 1° M. le chanoine B..... auteur du *Libre des abeilles*;
- 2° M. l'abbé P....., rédacteur des « Récréations du presbytère » dans l'*Ami du clergé*;
- 3° M. FRANCIESKI, artiste dessinateur;
- 4° M. OLLAGNIER, auteur d'études sur les substances alimentaires; etc., etc.

Toutes les communications concernant la rédaction seront adressées à M. l'abbé PETRJEAN, curé de Cendrey (Doubs), secrétaire de la rédaction.

FAITS DIVERS

Valeur nutritive de quelques aliments. — Connaître les propriétés nutritives des substances que l'on emploie le plus ordinairement est, selon nous, un pas vers les améliorations qui se rattachent à l'économie domestique. Nous nous empressons de traduire ici une notice publiée dans ce but, par MM. Percy et Herring.

Matière nutritive.		
100 livres de pain contiennent,	80 liv.	
100 livres viande de boucherie,	35 liv.	
100 livres haricots,	92 liv.	
100 livres fèves,	93 liv.	
100 livres de lentilles,	94 liv.	
100 livres petits pois,	8 liv.	
100 livres carottes,	14 liv.	
100 livres navets,	8 liv.	
100 livres pommes de terre,	25 liv.	

D'où il résulte que 3/4 de livre de pain et 5 onces de viande égalent 3 livres de pommes de terre; 1 liv. de pommes de terre égale 3 livres de navets; enfin 1 livre de riz, de grosses fèves ou de lentilles, égale 3 livres de pommes de terre.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

EMPRUNT DU CANTON DE FRIBOURG 4 % 1879

Les porteurs de certificats provisoires sont prévenus qu'à partir du 15 avril courant, l'échange contre les titres définitifs ne pourra plus s'opérer qu'à la Caisse de la Banque commerciale de Bâle.

Banque commerciale de Bâle.

Bâle, le 9 avril 1870.

POUR L'AMÉRIQUE

l'expédie par paquebots à vapeur français et allemands, les 14, 21 et 28 Avril et le 12 Mai de grandes Sociétés que j'accompagnerai jusqu'au Havre. Prière de s'y joindre à ces occasions bien favorables, à *Andreas Zwilchenbart*, à Bâle. La plus ancienne Agence générale de la Suisse.

Pour renseignements, s'adresser à *Aeschlimann, Restaurateur, Morat.* (111)

SAINT PAUL

SA VIE

SES MISSIONS, SA DOCTRINE

par Marcellin ARNAULD, avocat

avec l'Approbation de son E. le Cardinal PIE, évêque de Poitiers

Brochure grand in-8° de 500 pages. Prix: 5 75 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg, à Paris, rue de Lille, 51.

ELEMENTS DU CHANT GRÉGORIEN

MÉTHODE SIMPLE ET COMPLÈTE

pour l'apprendre et le bien exécuter: par M. le maître de la chapelle de Laval
Ouvrage adopté par la Tit: Direction de l'Instruction publique pour les écoles et déjà suivi au *Séminaire* et à *Hauterive* depuis plusieurs années.

Prix: 1 fr.

COURS DE

SYSTÈME MÉTRIQUE

à l'usage des enfants des écoles primaires du canton de Fribourg et du Jura bernois; par

J. Jos. CUTTAT, professeur

à l'Institut de Neuchâtel.

Ce livre, petit in octavo, de 80 pages environ est en vente l'Imprimerie catholique.

L'exemplaire, broché fr. 0 40
cartonné. 0 50

31

journaux en Sténographie Duployé. Méthode pour apprendre sans maître en 2 heures. 10^e édition. Beau vol. in-8°, franco, 3 fr. Adresse: Duployé, 12, r. N.-D.-de-Nazareth, Paris. — En sus, un n° du GRAND STENOGRAPHE. — Positions honorables, lucratives, indépendantes par la Sténographie dans les arts, les sciences, l'industrie, le commerce, etc. — L'Allemagne a 68 journaux en sténographie, et la France n'en a que 26 (sur 26 des 31 à l'étranger).

En vente à l'Imprimerie catholique

Nouvelles publications

1880

L'IMPROVISATEUR SACRÉ

LES ÉVANGILES

Et instructions sur les principales fêtes de l'année.

Un beau volume 264 pages. — Prix: 3 fr. 60.

Voici un livre qui a été mis en acte avant d'être livré au public. L'auteur de l'*Improvisateur Sacré*, les *Evangelies* dit dans l'*Introduction*: *Nous avions composé ce travail pour nous-mêmes: on nous a invités à le publier, nous le publions*. Cet ouvrage est donc une bonne action: avant d'être un bon livre.

Ce livre ne sera pas sans intérêt pour les prêtres, ni surtout sans utilité pour ceux qui ont acquis l'habitude de la méditation.

Actualités

En vente à l'Imprimerie catholique:

Une illustre victime de la persécution allemande. Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn. Prix: 60 c.

La captivité à Ulm, par le R. P. Joseph, augmenté d'un chapitre sur l'œuvre des tombes et des prières, orné de cinq gravures contenant le discours de M. le chanoine Schorderet, lors de l'inauguration du monument élevé à Billens à la mémoire des soldats français. 8^e édition. Prix: 1 fr. 50.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

PHOTOGRAPHIES

DE

Mgr COSANDEY

Evêque de Lausanne

Format album 1 fr.

Format cartes de visite 50 cent

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LETTRE A M. LE CURÉ DE SALES

AU SUJET DE SA BROCHURE

SUR LA HIERARCHIE CATHOLIQUE

par M. JACQUOD, ancien curé.

Extrait de la *Revue de la Suisse catholique*.

Prix: fr. 0 30 cent. au profit de l'œuvre de St-François de Sales.

BOURSE DE BALE, 6 AVRIL					ACTIONS DE BANQUE		VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	O FERT	DEMANDÉ	PAYÉ
OBLIGATIONS D'ÉTAT.					Banque de Bâle	5000	2500	7 12	—	6075	—	—
Fédérales, 1867.	4 1/2	1880	101	100 3/8	Assoc. banq. de Bâle	500	200	—	64 1/2	640	641 1/4	
id. 1871.	4 1/2	1880	101	100 1/2	Banque comm. de Bâle	500	entières	4	537 1/2	530	—	
Berne, 1831-64-65-74-75.	4	1880-1890	100 1/8	100	Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 70	1300	1200	—	
id. Emprunt 1878.	4	1881-1890	75 1/2	75 1/4	Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	5	—	2050	—	
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER					Banque fédérale	500	id.	4	—	442 1/2	442 1/2	
Central	5	1864-1888	101 3/4	101	Crédit argovien	60	id.	4	—	490	—	
id.	5	1888	—	101	Banque de Winterthour	500	id.	4	—	—	—	
id.	4 1/2	1881	—	100	Crédit lucernois	500	id.	—	—	30	—	
id.	4 1/2	1884	100	99 3/4	Banque com. Schaffouse.	500	—	—	—	—	—	
Nord-Est.	4 1/2	1888	99 1/2	99 1/2	Crédit suisse	500	1.	5	—	570	—	
Central et Nord-Est.	4	1887-1936	99 3/4	99 3/4	Banque d'Alsace-Lor.	500	250	—	500	498 3/4	—	
Gothard	5	1886-1892	99 3/4	92 5/8	id. de Mulhouse	500	250	—	—	547 1/2	—	
Arth-Righi	5	1888	91	—	Crédit lyonnais	500	250	—	9 0	885	—	
Berne-Lucerne	5	1887-1909	—	—	ACTIONS DE CHEMINS DE FER:							
Lignes du Jura	5	1881-1885	102	102	Central	500	entières	—	355	358 3/4	335 1/4	
Empruntions	—	1881-1890	101 7/8	101 5/8	Nord-Est	500	id.	—	158 3/4	160	128	
					Gothard	500	300	6	285	282 1/2	282 1/2	
					Righi	500	entières	8	650	610	—	
					Arth-Righi	500	id.	0	125	100	—	
					Ouest, actions anciennes	500	id.	—	850	91 1/4	—	
					id. de priorité	500	id.	—	—	—	—	
					Chemins de fer réunis.	500	125	—	3 4	378 3/4	—	

BOURSE DE PARIS		
8 avril	AU COMPTANT	7 avril
98 43	Consolidés	98 43
83 40	3 0/0 Français	83 40
118 95	5 0/0 Italien	119 80
127 50	Or, à New-York	127 50
	Argent à Londres	127 50
A TERMES		
83 50	3 0/0 Français	83 60
119 22	5 0/0 id.	119 25
84 60	5 0/0 Italien	84 75
—	3 0/0 Anglais	—
10 60	5 0/0 Turc	10 60
—	5 0/0 Russe 1877	—
76 25	4 0/0 Autrichien	76 18
982 50	Banque de Paris.	987 50
940	Crédit Lyonnais.	936 25
690	Mobilier français	687 50
1165	Crédit foncier	1172 50
766 25	Mobilier Espagnol	770
538 75	Autrichiens	600
1325	Gaz Parisien.	1327 50
948 75	Suez	956 25